

Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/10/2024 - 12372 - 1978 B 00114 - 313 245 391 - SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE
GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS

*Copie Certifiée
Conforme à l'original*
N° 2050-SD2023

① **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : <u>SEGER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2												
1	2																
Adresse de l'entreprise : <u>18 boulevard de Brosse 21000 DIJON</u>		Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2												
1	2																
Numéro SIRET* <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>3</td><td>2</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>9</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	3	2	4	5	3	9	1	0	0	0	2	1	Néant <input type="checkbox"/> *	
3	1	3	2	4	5	3	9	1	0	0	0	2	1				
		Exercice N clos le. <table border="1"><tr><td>3</td><td>10</td><td>10</td><td>19</td><td>12</td><td>10</td><td>12</td><td>13</td></tr></table>		3	10	10	19	12	10	12	13						
3	10	10	19	12	10	12	13										
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3													
Capital souscrit non appelé (I) AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES																
	Frais d'établissement * AB		AC														
	Frais de développement * CX		CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires AF	120 700	AG	87 645	33 056												
	Fonds commercial (I) AH		AI														
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM														
	Terrains AN		AO														
	Constructions AP		AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS														
	Autres immobilisations corporelles AT	321 876	AU	302 897	18 980												
	Immobilisations en cours AV		AW														
	Avances et acomptes AX		AY														
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)																
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT															
Autres participations CU	80	CV		80													
Créances rattachées à des participations BB		BC															
Autres titres immobilisés BD		BE															
Prêts BF		BG															
Autres immobilisations financières * BH	5 570	BI		5 570													
TOTAL (II) BJ	448 227	BK	390 542	57 685													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*																
	Matières premières, approvisionnements BL		BM														
	En cours de production de biens BN		BO														
	En cours de production de services BP		BQ														
	Produits intermédiaires et finis BR		BS														
	Marchandises BT		BU														
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW														
	CRÉANCES																
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	2 268 084	BY	20 000	2 248 085												
	Autres créances (3) BZ	1 880 796	CA		1 880 796												
DIVERS																	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) : CP		CE															
Disponibilités CF	571	CG		571													
Charges constatées d'avance (3) * CH	22 010	CI		22 010													
TOTAL (III) CJ	4 171 461	CK	20 000	4 151 461													
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW																
	Primes de remboursement des obligations (V) CM																
	Écarts de conversion actif * (VI) CN																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	4 619 687	IA	410 541	4 209 146												
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR													
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		23 920													
Immobilisations :			Créances :														

**Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 18 OCT. 2024
sous le n° 12582**

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Désignation de l'entreprise		SEGER		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA			500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			82 698
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			1 348 649
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			103 173
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL			2 084 520
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			784 032
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			2 230
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			531 768
	Dettes fiscales et sociales	DY			806 595
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC			2 124 626	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE			4 209 146
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			1 712 341
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			138 413	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : SEGER Néant <input type="checkbox"/> *					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue services*	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations			GB
		- dotations aux provisions			GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
Autres charges (12)			GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GG		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	
Total des produits financiers (V)			GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
Total des charges financières (VI)			GV		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD2023

Désignation de l'entreprise <u>SEGER</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 365
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 365
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	14 035
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 035
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(12 670)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	38 919
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 079 728
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 976 555
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	103 173
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	16 095
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	561 153
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
	facultatives A6	obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PROTOCOLE LIBERSART + ART 700 FOURNISSEURS	12 578		
AMENGES ET PENALITES	1 457		
DIFF ?RGLMT NOTE DES FRAIS SALARIES PARTIS		1 365	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

CADRE A										Augmentations							
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
TOTAL I										1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	120 700	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants		M2		KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	227 231	KW		KX						
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	94 646	LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes									LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	321 876	LO		LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
	Autres participations									8U	80	8V		8W			
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	16 962	1U		1V			
	TOTAL IV									LQ	17 042	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	459 618	ØH		ØJ				
CADRE B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
TOTAL I										1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV	120 700	LW		1X
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agents et am. des constructions					IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers					IU		MM	227 231	MN		MO				
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	94 646	MT		MU				
		Emballages récupérables et divers*					IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG	321 876	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations									IØ		ØX	80	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés									1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières									12		2E	11 392	2F	5 570	2G	
	TOTAL IV									I3		NJ	11 392	NK	5 650	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4		ØK	11 392	ØL	448 227	ØM		

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD2023

Exercice N clos le 3 1 0 10 19 2 1 0 12 13

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SEGER

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6

AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD2023

Désignation de l'entreprise		SEGER				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	54 206	PF	33 439	PG		PH	87 645
TOTAL I		RK	54 206	RM	33 439	RN		RO	87 645
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	203 694	QE	6 163	QF		QG	209 857
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	90 031	QM	3 009	QN		QO	93 040
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	293 725	QV	9 171	QW		QX	302 897
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	347 931	ØP	42 610	ØQ		ØR	390 542
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise ^{SEGER}		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	6F	6G	6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	20 000	6U	6V	20 000
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	20 000	TY	TZ	UA	20 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	20 000	UB	UC	UD	20 000
	- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

N° 2057-SD 2023

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	5 570	UV		UW	5 570			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	23 920				23 920			
	Autres créances clients		UX	2 244 164		2 244 164					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 238		2 238					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	5 534		5 534					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	55 296		55 296				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	3 590		3 590				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	737 646		737 646					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 076 492		1 076 492					
	Charges constatées d'avance		VS	22 010		22 010					
	TOTAUX			VT	4 176 460	VU	4 146 970	VV	29 490		
	RENOVOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	784 032		371 747		412 285			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	531 768		531 768						
Personnel et comptes rattachés		8C	50 583		50 583						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	324 079		324 079						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	420 333		420 333					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	11 600		11 600					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 230		2 230						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 124 626	VZ	1 712 341		412 285			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	231 707						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SEGER		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30092023		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	103 173	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 984	XE	12 125	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 141			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW	1 457	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités	WJ	1 457	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	38 919	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	à long terme - imposées aux taux de 0%								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				
								WN	
								WO	
								XR	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WQ	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	155 674
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0%								
	- imposées au taux de 19%								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19%								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								I6	
Régime des sociétés mères et des filiales* Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation								2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 233 B du CGI)								XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 233 B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice	Entreprises nouvelles - (Réprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5		
		Société investissements immobiliers cotés (art. 208C)	K3	Société investissements immobiliers cotés (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	155 674
	déficit (II moins I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	155 674 XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2023

Désignation de l'entreprise SEGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	56 652
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SI2023

Désignation de l'entreprise <u>SEGER</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 354 886			Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	94 566			Dividendes		ZE	100 804				
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions		ZF					
	TOTAL I	OF	1 449 453			Report à nouveau		ZG	1 348 649				
										TOTAL II		ZH	1 449 453
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	130 160	
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	336 122	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	292 913	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	759 196	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	6 994	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	19 893	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	26 887	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	449 145	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	124 044	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										OB	728 634	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	3,00 %	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-3) ou cocher 1 si non 0 ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA 155 674 Plus-values à 15% JK Plus-values à 0% JL												
	Plus-values à 19% JM Imputations JC												
	Groupe: résultat d'ensemble. JD (3 710 246) Plus-values à 15% JN Plus-values à 0% JO												
	Plus-values à 19% JP Imputations JF												
	Si vous relevez du régime de groupe: indiquer 1 si société mère. 2 si société filiale JH 2 N° SIRET de la société mère du groupe JJ 31778436100022												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>SEGER</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
		CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (A)				
				CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) (B)		
				CADRE C: autres plus-values taxable à 19% (C)		
		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SEGER Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %	
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotés exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. = + . . .
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SEGER</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-3 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE DGFIP N° 2059-E-SD2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEGER		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01102022		et clos le : 30092023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 501 082
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 501 082
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	33
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	33
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	38 744
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	596 260
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	124 191
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	22
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	759 217
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
			741 898
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1330-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	741 898
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 2 3

N° SIRET 3 1 3 2 4 5 3 9 1 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEGER

ADRESSE (voie) 18 boulevard de Broesses

CODE POSTAL 21000 VILLE DIJON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1276
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination SOREFI
 N° SIREN (si société établie en France) 3 1 7 7 8 4 3 6 1 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1276
 Adresse : N° 18 Voie BOULEVARD DE BROESSES
 Code Postal 21000 Commune DIJON Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

© Sage (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES			N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
2023				
Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration soustraite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SEGER 18 boulevard de Brosse 21000 DIJON France			18 boulevard de Brosse 21000 DIJON	
SIRET 31324539100021				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :				
SAS SOREFI 18 BOULEVARD DE BROSSES 21000 DIJON			SIRET : 31778436100022	
B ACTIVITE				
Activités exercées Promotion Immobilière			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	155 674	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre				
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :				
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	Cabinet FIDAL 2 AVENUE DE MARBOTTE 21000 DIJON <i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 23022024 Lieu : DIJON Qualité : DIRECTEUR GENERAL Nom du signataire : M ROUY EDOUARD

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS
En abrégé "S.E.G.E.R"**

S.A.S au capital de 500.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391



RAPPORT DE GESTION

La Société SOREFI, représentée par Madame Geneviève ROUY, associée unique et Présidente de la Société SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé S.E.G.E.R, a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, établi le présent rapport de gestion.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DES COMPTES

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT 154.763 €

composé notamment :

- de produits d'exploitation 2.062.268 €
dont un chiffre d'affaires net de 1.501.082 €
contre 2.559.156 € pour l'exercice précédent.

- de charges d'exploitation 1.908.364 €
comprenant :

759.196 €	d'autres achats et charges externes
26.887 €	d'impôts, taxes et versements assimilés
788.297 €	de salaires et traitements
291.352 €	de charges sociales
42.610 €	de dotations aux amortissements sur immobilisations
22 €	d'autres charges

- du résultat financier 858 €
comprenant :

16.095 €	de produits financiers
15.237 €	de charges financières

RESULTAT DE L'EXERCICE : BENEFICE 103.173 €

tenant compte :

- du résultat courant avant impôt	154.763 €
- du résultat exceptionnel	(12.670) €
- de l'impôt sur les bénéfices	38.919 €

II - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

- Faits marquants de l'activité sociale : progrès réalisés - difficultés rencontrées

Livraison des programmes ETOILES PROVIDENCE 2, CASTEL DE TREY et CLOS GABRIEL.

- Perspectives pour l'exercice en cours et l'avenir immédiat

Construction des programmes OR BLEU à SAINT CLOUD, OR ROSE à BESANCON, VICTOR PROUVE à NANCY, CŒUR WILSON à DIJON, HERITAGE HUGO à DIJON.

III - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

V – SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société détient :

- 0,02 % de la Société SORELYS – Groupement d'Intérêt Economique au capital de 100.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 750 424 145.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le chiffre d'affaires et le bénéfice se sont élevés respectivement à 975.223 € et à 319 €.

VI - PROPOSITION A SOUMETTRE A L'ASSOCIEE UNIQUE

1 - Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se solde par un bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 1.348.649 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 103.173 €), s'élevant à 1.451.822 €, serait affecté en totalité au poste « Report à Nouveau ».

2 – Mention faite en application des dispositions de l'article L 227-10 alinéa.4 du Code de Commerce

Il sera fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

VII - DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2021/2022	100.804 €	/	100.804 €
2020/2021	500.192 €	/	500.192 €
2019/2020	500.192 €	/	500.192 €

VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

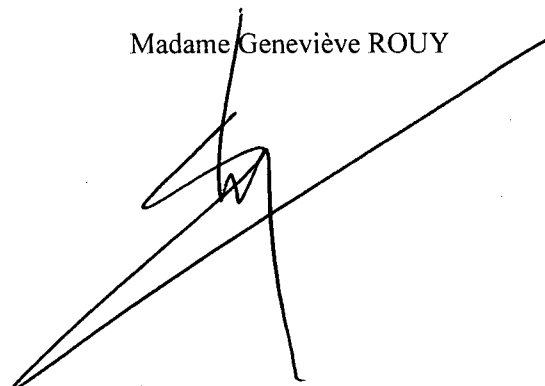
Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 5.984 € correspondant à des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

IX - ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à
Le
La Présidente
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY



**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosses
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 MARS 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars, au siège social,

La Société **SOREFI** – SAS au capital de 7.000.000 € - Siège social : 18 Boulevard de Brosses – Elysée de Brosses – 21000 DIJON – RCS DIJON 317 784 361, représentée par sa Présidente, Madame Geneviève ROUY, associée unique de la Société **SOCIETE D'EQUIPEMENTS & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé « S.E.G.E.R »** (la « Société »),

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité également de Présidente, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de cet exercice ;

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux ;

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus à la Présidente et aux deux Directeurs Généraux ;
- l'affectation des résultats ;
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 al 4 du Code de Commerce.

Première décision

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'elle les a établis et se soldant par un bénéfice de 103.173 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associée unique approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts pour un montant de 5.984 €.

L'associée unique donne en conséquence à la Présidente ainsi qu'aux deux Directeurs Généraux quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'associé unique décide que le bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 1.348.649 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 103.173 €), s'élevant à 1.451.822 €, sera affecté en totalité au poste « Report à nouveau ».

En outre, l'associée unique reconnaît qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice social	Revenus distribués	Dont éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°	Dont non éligibles à l'abattement visé à Art. 158-3-2°
2021/2022	100.804 €	/	100.804 €
2020/2021	500.192 €	/	500.192 €
2019/2020	500.192 €	/	500.192 €

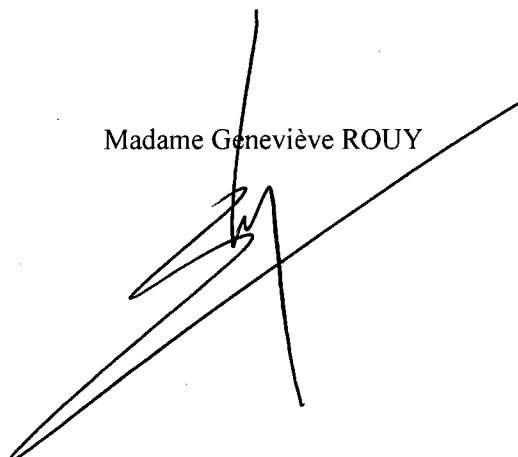
Troisième décision

L'associée unique fait une mention spéciale sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et Présidente, et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique et Présidente,
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY



**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Brosses

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Etat souscrit en application de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce dont mention sera faite sur le registre des décisions

Exercice clos le 30 septembre 2023

En application des dispositions liées à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de Commerce, l'état qui suit résume les conventions réglementées qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions.

I – Conventions conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023

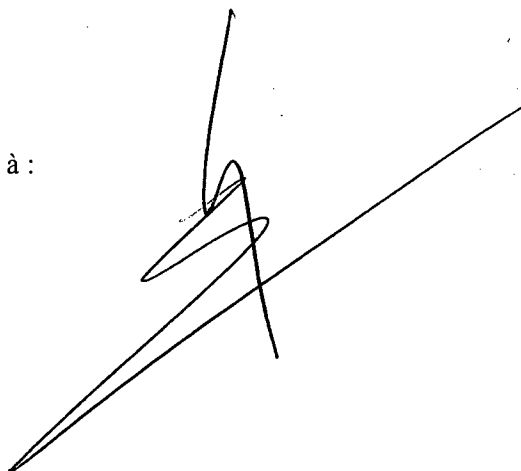
- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de gestion et commercialisation (entre SEGER et SCCV)

II – Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023

NEANT.

Fait à :

Le :

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long diagonal stroke extending from the bottom left towards the top right.

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros

Siège social : 18 Boulevard de Broches

21000 DIJON

RCS DIJON 313 245 391

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

Décisions de l'associée unique du 29 mars 2024 (Extrait)

Troisième décision (Extrait)

L'associé unique décide que le bénéfice distribuable lequel, compte tenu du « Report à Nouveau » (soit 1.348.649 €) et du « Résultat Net » de l'exercice (soit 103.173 €), s'élevant à 1.451.822 €, sera affecté en totalité au poste « Report à nouveau ».

.....

La Présidente
Pour la Société SOREFI,

Madame Geneviève ROUY

